

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 SEPTEMBRE à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

**Étaient représentés :**

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.  
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.  
M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.  
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.  
Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme CHATOT Magali.  
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.  
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

**Absente :**

Mme ESPINASSE France.

Monsieur Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

**2021.56 - OBJET : GOLF AGEN BON-ENCONTRE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

**VOTE : 22 voix Pour, 4 contre (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF, M. DEGUIN), 2 abstentions (M. GALABERT, M. COUDERC).**

Mes Chers Collègues,

**I - Exposé des motifs :**

L'Association « Golf Agen Bon-Encontre » a engagé, en lien étroit avec l'Agglomération d'Agen, un projet visant à réaliser un forage sur le golf.

L'objectif premier est environnemental, car l'association utilise actuellement de l'eau potable pour arroser l'équipement sportif et ce depuis 1983. La consommation varie chaque année entre 6 000 et 8 000 m<sup>3</sup>.

Le second objectif est donc économique puisque le forage devrait faire économiser à l'association entre 10 000 et 12 000 € par an (5% de leurs dépenses d'exploitation).

Ce forage qui se situe entre 60 et 100 mètres de profondeur coutera à l'association 32 000 € HT.

La commune est sollicitée pour apporter son soutien financier à ce projet sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

## II - Considérant l'exposé ci-dessus, je vous propose mes chers collègues :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'Association « Golf Agen Bon-Encontre » pour un montant de 1 000 €, au titre du forage réalisé sur le terrain de golf situé à Bon-Encontre, étant précisé que les crédits afférents seront débités du compte 6574 du BP 2021.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

Je vous remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 22 voix Pour, 4 contre, 2 abstentions**

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association « Golf Agen Bon-Encontre » pour un montant de 1 000 €, au titre du forage réalisé sur le terrain de golf situé à Bon-Encontre, étant précisé que les crédits afférents seront débités du compte 6574 du BP 2021.

**AUTORISE** Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
à compter des formalités de publication et de  
transmission en Préfecture.  
Affichage le 4 octobre 2021

Pour copie conforme,  
Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**

